



Recommandation de sécurité No. 37

Date de la publication	06.12.2013
No. reg. du rapport final	2013061501
Déficit de sécurité	<p>Le samedi 15 juin 2013, le train 14978 des Transports publics fribourgeois (TFP) a mortellement heurté, sur un passage à niveau non gardé, un enfant de 8 ans qui circulait à trottinette. Malgré un signal d'avertissement et le déclenchement du freinage d'urgence, la collision n'a pu être évitée. La présence au centre d'un village d'un passage à niveau non sécurisé, qui de plus est aux abords immédiats d'une école, représente un danger élevé pour les enfants.</p>
Recommandation de sécurité	<p>L'OFT devrait exiger que le passage à niveau pour piétons soit sécurisé par des signaux ou des installations permettant qu'on puisse le traverser et l'emprunter en toute sécurité (annexe 5, OCF art 37b).</p>
Etat de l'implémentation	<p>Une étude concernant l'assainissement du passage à niveau est en cours. Les TFP ont décidé de réaliser un passage sous voies. Un dossier sera déposé, par l'entreprise, auprès de l'OFT en 2015. Il est prévu de commencer la réalisation des travaux en 2016. Ainsi, la recommandation de sécurité sera réalisée.</p>
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	<p><u>Schlussbericht</u></p>